

Module 10 : Conformité réglementaire et tenue des registres

Aperçu:

En Ontario, les pratiques de lutte antiparasitaire doivent être conformes aux normes réglementaires afin de garantir la sécurité, la durabilité et le respect des protocoles de salubrité des aliments. Ce module examine la réglementation en matière de lutte antiparasitaire, l'importance d'une tenue de registres précise et la façon dont ces facteurs contribuent à l'obtention de certifications telles que les Bonnes Pratiques Agricoles (BPA) et l'Analyse des dangers et points critiques pour leur maîtrise (HACCP), deux éléments essentiels à la salubrité des aliments.

À la fin de ce module, les apprenants comprendront les exigences légales et pratiques de la gestion des ravageurs dans un environnement réglementé et comment la tenue de registres contribue à la conformité, à la sécurité alimentaire et à la gestion agricole.

Sujets clés :

1. Réglementation en Ontario

La gestion des ravageurs en Ontario doit respecter diverses lois et réglementations visant à protéger la santé humaine, l'environnement et la productivité agricole. Ces réglementations établissent des normes pour l'utilisation des pesticides, les méthodes d'application et les pratiques de lutte antiparasitaire sécuritaires.

- **Lois et exigences d'application des pesticides**

En Ontario, l'utilisation des pesticides est régie par la Loi **sur les pesticides et la Loi sur la protection de l'environnement**. Ces deux réglementations établissent des directives strictes concernant la manipulation, l'application et l'élimination des pesticides. Elles visent à minimiser les risques pour l'environnement et la santé humaine.

1. **Applicateurs de pesticides certifiés** : Seules les personnes certifiées par le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs de l'Ontario (MEPP) sont autorisées à appliquer des pesticides à usage restreint. La certification garantit que les applicateurs comprennent l'utilisation, la manipulation et l'élimination sécuritaires des pesticides.
2. **Règlement sur l'application des pesticides** : L'application des pesticides est soumise à des exigences spécifiques, notamment celle de veiller à ce qu'ils ne soient appliqués qu'en cas de besoin, de suivre les instructions figurant sur l'étiquette et de protéger les organismes non ciblés (par exemple, les pollinisateurs).
3. **Utilisation restreinte des pesticides** : Certains pesticides sont classés comme « à usage restreint » et ne peuvent être appliqués que par des professionnels agréés. Leur utilisation doit respecter des conditions spécifiques afin de garantir qu'ils ne nuisent ni à l'environnement ni à la santé humaine.

- **Zones sans pesticides**

L'Ontario a instauré des zones sans pesticides autour de certains lieux comme les écoles, les garderies, les hôpitaux et les parcs. Ces zones sont protégées par la loi afin de réduire l'exposition du public aux pesticides et de préserver les écosystèmes locaux. Il est essentiel de connaître l'emplacement de ces zones pour planifier la gestion des ravageurs.

1. **Efficacité** : Ces zones contribuent à protéger les populations vulnérables et à prévenir la dérive des pesticides vers les zones sensibles. Les exploitations agricoles situées à proximité de ces zones doivent respecter une réglementation supplémentaire afin de s'assurer que l'utilisation de pesticides n'empiète pas sur ces zones.
2. **Défis** : Les exploitations agricoles situées à proximité de zones exemptes de pesticides pourraient être confrontées à des restrictions accrues concernant l'utilisation des pesticides, ce qui les obligerait à s'appuyer davantage sur des stratégies de lutte intégrée contre les ravageurs (LIR) et des méthodes non chimiques de lutte antiparasitaire.

2. **Tenue de registres : essentielle à la conformité et à la sécurité**

La tenue de registres précis est essentielle au respect des réglementations et à une gestion efficace des ravageurs. Elle fournit un historique clair et documenté des mesures de lutte antiparasitaire mises en œuvre à la ferme, indispensable pour les inspections, les audits et les processus de certification. La tenue de registres détaillés permet également aux agriculteurs de suivre l'efficacité de leurs stratégies de gestion des ravageurs au fil du temps et de s'assurer qu'ils appliquent les meilleures pratiques en la matière.

- **Que faut-il enregistrer ?** Les principaux documents nécessaires à la gestion des ravageurs doivent inclure :

1. **Identification des ravageurs** : Documenter les espèces nuisibles identifiées lors de la surveillance régulière (par exemple, les pucerons, la chrysomèle des racines du maïs).
2. **Résultats du suivi** : Enregistrements détaillés des populations de ravageurs et de tous les seuils atteints ayant entraîné des mesures de contrôle.
3. **Applications de pesticides** : Consigner le type de pesticide utilisé, les dates d'application, les doses et les lieux d'application.
4. **Méthodes de contrôle** : Documenter toutes les méthodes de lutte antiparasitaire culturelles, biologiques, physiques ou chimiques utilisées, y compris le calendrier et le succès de chaque méthode.
5. **Conditions environnementales** : Prendre en compte les conditions météorologiques, telles que la température, les précipitations et l'humidité, qui peuvent influencer le comportement des ravageurs et l'efficacité des pesticides.

- **Pourquoi la tenue de registres est importante**

Des registres précis sont nécessaires pour :

1. **Inspections réglementaires** : Les inspecteurs d'organismes comme le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO) ou des organismes de certification peuvent demander des documents pour vérifier que les pratiques de gestion des ravageurs sont conformes à la réglementation.
 2. **Certification en matière de sécurité alimentaire** : Des certifications telles que Bonnes **pratiques agricoles (BPA)** et **Analyse des dangers et points critiques pour leur maîtrise (HACCP)** peuvent exiger une documentation solide pour démontrer que les pratiques de gestion des ravageurs respectent les normes de sécurité alimentaire et environnementales.
 3. **Audits des pesticides** : Les audits d'utilisation des pesticides permettent de s'assurer que ces derniers sont appliqués conformément aux étiquettes et aux normes de sécurité. Les agriculteurs qui tiennent des registres précis sont mieux préparés à ces audits.
 4. **Responsabilité et traçabilité** : En cas d'infestation parasitaire ou de contamination, les registres permettent de retracer les actions entreprises pour prévenir, atténuer ou gérer la situation.
- **Meilleures pratiques en matière de tenue de registres**
 1. **Documentation cohérente** : Prenez l'habitude de consigner les activités de lutte antiparasitaire au fur et à mesure qu'elles se déroulent, en veillant à ne négliger aucune étape.
 2. **Entrées détaillées et claires** : Les entrées doivent être suffisamment détaillées pour permettre à une autre personne de comprendre quelles actions ont été entreprises, pourquoi elles ont été entreprises et leurs résultats.
 3. **Copies numériques et physiques** : Bien que les documents numériques soient pratiques et faciles à organiser, il est également recommandé de conserver des copies physiques des documents à titre de sauvegarde, surtout si l'exploitation agricole fait l'objet d'inspections régulières.
 4. **Stockage et organisation** : Organisez vos données par culture, parcelle ou zone de traitement afin de faciliter l'accès à l'information. Ceci est particulièrement important pour les grandes exploitations ou celles qui gèrent plusieurs cultures.
3. **Certification GAP et HACCP et gestion des ravageurs**

Les certifications GAP et HACCP sont toutes deux essentielles en Ontario pour garantir la sécurité et la qualité des produits agricoles. Ces certifications reposent sur des normes rigoureuses de salubrité des aliments qui intègrent les pratiques de lutte antiparasitaire comme partie intégrante des protocoles généraux de salubrité des aliments.

 - **Bonnes pratiques agricoles (BPA)**

La certification GAP met l'accent sur la sécurité alimentaire et la durabilité, et englobe tous les aspects, de la santé des sols à la gestion des ravageurs. La lutte antiparasitaire est un élément clé de la certification GAP, car les ravageurs

peuvent être porteurs d'agents pathogènes qui contaminent les cultures et affectent la santé des travailleurs.

1. **Exigences relatives à la certification GAP:**

- Les exploitations agricoles doivent démontrer qu'elles ont mis en place des stratégies efficaces de gestion des ravageurs afin de prévenir toute contamination.
- La tenue de registres est essentielle pour prouver que les mesures de lutte antiparasitaire sont conformes aux protocoles de sécurité alimentaire.
- Un suivi régulier et des interventions documentées sont indispensables pour garantir que des mesures de lutte antiparasitaire soient prises rapidement lorsque les populations de ravageurs dépassent les seuils d'intervention.
- L'utilisation des pesticides doit se faire conformément aux règles de sécurité, et un registre des applications de pesticides doit être tenu.

○ **Analyse des dangers et points critiques pour leur maîtrise (HACCP)**

La certification HACCP vise à identifier et à maîtriser les dangers liés à la sécurité alimentaire à chaque étape de la production, de la ferme à l'assiette. En matière de lutte antiparasitaire, la certification HACCP exige des exploitations agricoles qu'elles évaluent les risques de contamination et mettent en œuvre des mesures préventives aux points critiques de contrôle.

1. **HACCP et gestion des ravageurs:**

- La surveillance des ravageurs doit faire partie intégrante de l'analyse des risques de l'exploitation agricole. Identifier les risques phytosanitaires au plus tôt permet de les maîtriser avant qu'ils n'affectent la sécurité alimentaire.
- La documentation des mesures de lutte antiparasitaire mises en œuvre aux étapes critiques est requise pour la certification HACCP. Cela inclut l'application de pesticides, les méthodes culturales et les lâchers d'agents de lutte biologique.
- Les documents doivent démontrer que les pratiques de gestion des ravageurs sont conformes aux normes locales et nationales de sécurité alimentaire.

4. **Devoirs/Défi**

- **Affectation** : Créez un modèle de registre pour le suivi des activités de lutte antiparasitaire dans une exploitation agricole. Ce modèle doit inclure :

1. **Identification des ravageurs** : Colonnes pour l'enregistrement des espèces nuisibles, du lieu et de la date d'identification.
2. **Surveillance** : Une section est consacrée au suivi des niveaux de population des ravageurs, des conditions environnementales et des méthodes de surveillance utilisées.
3. **Mesures de lutte antiparasitaire** : Un tableau pour consigner les méthodes de contrôle utilisées (par exemple, applications de pesticides,

lutte biologique, barrières physiques), y compris les noms des produits, les quantités et les dates d'application.

4. **Documentation de conformité** : Inclure une section pour noter toutes les exigences réglementaires ou certifications, telles que GAP ou HACCP, et une liste de contrôle pour garantir que toutes les actions nécessaires sont documentées à des fins d'inspection.

Conclusion:

Le respect de la réglementation et la tenue de registres sont essentiels aux pratiques modernes de gestion des ravageurs en Ontario. En se conformant aux exigences légales, les agriculteurs peuvent garantir l'efficacité et la sécurité de leurs stratégies de lutte antiparasitaire, contribuant ainsi à la durabilité globale de leurs exploitations. La tenue de registres favorise non seulement la conformité réglementaire, mais joue également un rôle crucial dans l'obtention de certifications de salubrité des aliments telles que les bonnes pratiques agricoles (BPA) et l'HACCP. Grâce à des registres précis et à jour, les agriculteurs peuvent gérer les ravageurs en toute confiance, se conformer à la réglementation et contribuer à la sécurité de la chaîne d'approvisionnement alimentaire.